Certes, je vois que tu aimes les moutons et la campagne. Alors, lorsque tu te trouves avec ton troupeau...

Abdullah ibn 'Abdirraḥmân ibn Abî Ṣa'ṣa'ah relate qu'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) lui a dit : « Certes, je vois que tu aimes les moutons et la campagne. Alors, lorsque tu te trouves avec ton troupeau - ou à la campagne - et que tu fais l'appel à la prière, élève ta voix lors de l'appel, car nul djinn, nul homme, nulle chose, n'entend la portée de la voix du muezzin sans témoigner en sa faveur au Jour de la Résurrection. » Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai entendu cela du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Abdullah ibn 'Abdirraḥmân ibn Abî Ṣa'ṣa'ah relate qu'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) lui a dit : « Certes, je vois que tu aimes les moutons et la campagne », la campagne (« al-bâdiyah ») est l'opposé de la ville, et son pluriel [en arabe] est : (« al-bawâdî »). « Alors, lorsque tu te trouves avec ton troupeau - ou à la campagne - et que tu fais l'appel à la prière » C'est à dire : que tu veux faire l'appel. « Élève donc ta voix lors de l'appel » C'est à dire : l’appel à la prière (« al-adhân »). « Car nul n'entend la portée de la voix du muezzzin » là où parvient son perçu au loin, que ce soit : « un djinn, un homme, une chose ». Il a été dit que le sens voulu désignait toute chose qui puisse attester et témoigner de ce fait. Il a aussi été dit que c'était général pour toute chose qui entend cet appel même si elle n'a pas de raison, comme le reste des animaux, hormis les objets (choses) inanimés. « sans témoigner en sa faveur au Jour de la Résurrection. » C'est à dire : témoignant en sa faveur qu'il fait partie des muezzins, mentionnant son mérite et expliquant sa récompense.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5771